

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-260

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. DAVIET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,

MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :
du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

**Objet : ETUDES DE FAISABILITE RELATIVES A LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR
A PARTIR DE GEOTHERMIE DE MOYENNE PROFONDEUR SUR LE BASSIN ANNECIEN -
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS VERT INGENIERIE**

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Dans le cadre de ses statuts, le SYANE peut porter, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance, soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager toutes études de faisabilité pour la recherche de potentiel d'une ressource géothermique de moyenne profondeur et le développement d'un réseau de chaleur pour la distribuer.

Au vu de la connaissance actuelle du sous-sol sur le périmètre du Grand Annecy et plus particulièrement sur le territoire de la commune nouvelle d'ANNECY, il semblerait que le contexte géologique local soit favorable

à l'implantation d'un site de production d'énergie géothermique de moyenne profondeur et de sa distribution via des réseaux de chaleur.

Il est rappelé que la géothermie de moyenne profondeur, ainsi que les réseaux de chaleur qui y sont associés, permettent le développement d'une énergie renouvelable locale, sans émission de polluants atmosphérique, à un coût de la chaleur compétitif pour l'utilisateur.

C'est dans ces conditions que le SYANE a décidé, sur sollicitation de la commune d'ANNECY, de réaliser des études de faisabilité permettant de confirmer ou d'infirmer la pertinence de la production d'énergie renouvelable à partir de géothermie de moyenne profondeur.

Le budget prévisionnel de ce projet est fixé à 500.000 € TTC au total, validé par le Bureau syndical du 13 septembre 2023. Ce même Bureau syndical du 13 septembre 2023 a approuvé la sollicitation d'une aide financière auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir le dossier présenté. Ces deux structures ont ainsi été sollicitées fin 2023 pour apporter leur soutien financier au projet.

La Région a indiqué, en janvier 2024, ne pas pouvoir intervenir en financement du projet, notamment du fait d'un manque de budget sur le programme Starter EnR.

L'ADEME a été sollicitée à hauteur de 50 % du montant du projet. Elle n'a pas encore finalisé l'instruction de la demande de financement, mais a d'ores et déjà indiqué que sa participation serait probablement plafonnée à 50.000 €.

Soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique est la vocation du Fonds Vert, créé en 2023. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds Vert et son renforcement à hauteur de 2,5 Md€ en 2024. Ce fonds apporte un soutien financier à l'émergence et à la réalisation d'actions territoriales, sous la responsabilité des Préfets, au plus près des territoires.

Le soutien financier du Fonds Vert en matière d'appui en ingénierie doit cibler les grandes transitions sur lesquelles l'appui en ingénierie est particulièrement prioritaire, l'Etat venant outiller la déclinaison de ces grands engagements nationaux dans les planifications territoriales en cours, qu'elles soient transversales ou sectorielles, ainsi que dans les stratégies locales et projets des territoires existants, en cours d'actualisation ou à venir.

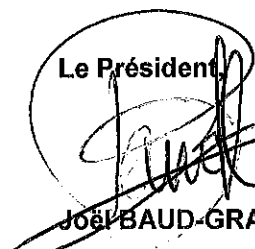
Les missions prévues au titre de l'étude de faisabilité sur le bassin annecien semblent s'inscrire dans le périmètre d'intervention du Fonds Vert Ingénierie, avec un montant des dépenses éligibles évalué à 400.000 € TTC.

Il apparaît donc pertinent de solliciter le Fonds Vert Ingénierie, en complément de l'ADEME, afin que l'Etat puisse effectivement soutenir le projet à hauteur de 50 % du montant total éligible, et ainsi permettre la bonne réalisation des missions de l'étude telles qu'identifiées dans la convention de partenariat établie avec la Ville d'ANNECY.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture, pour un montant de 150.000 €,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention et aux éventuels versements de ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE
JOËL BAUD-GRASSET.